

Réponse aux interpellations de Mmes LECRON et SCHLITZ

Objet : Bancs anti-sdf

Mesdames les Conseillères,

En ce qui concerne ce mobilier urbain, il est vrai que, d'une part, il nous a été présenté – et ce n'est pas une manière de charger l'administration – que les abris seraient démontés, reconditionnés puis installés à l'identique. Nous avons beaucoup travaillé au niveau du Collège sur la problématique de la publicité avec, évidemment, un équilibre à trouver : moins de publicité et moins de financement.

On peut aimer ou ne pas aimer cet état de fait mais nous avons besoin de ces revenus pour équilibrer notre budget. Cela dit, je note que personne ne l'a vu. Nous avons tenu plusieurs commissions et il ne m'a jamais été parlé de cet élément. Il n'y avait donc aucune intention du Collège de placer ces accoudoirs.

Il ne s'agit pas d'un dispositif intentionnel anti-sdf mais d'un dispositif et c'est là que j'ai évidemment enregistré les réactions négatives par rapport à l'installation mais nous avons aussi enregistré énormément de réactions positives de personnes qui se plaignent de ne pas pouvoir s'asseoir alors qu'elles attendent le bus, de personnes qui doivent souffrir de promiscuité sur le banc, et donc, c'est la raison pour laquelle j'ai largement consulté le Conseil, j'ai posé la question au Collège. C'est la raison pour laquelle – je vous réponds tout de suite Mme Lecron – nous ne retirerons pas les accoudoirs présents, et nous ne demanderons pas qu'on n'installe pas les suivants.

J'attire votre attention sur le fait que de nombreux bancs disposés sur notre territoire ont déjà des accoudoirs. Donc ce ne sont pas les seuls, et je constate que, partout, c'est ainsi que les choses se passent.

Vous me parlez des personnes sans domicile fixe en me disant on s'est habitué à avoir des entrées de garage, des porches d'immeubles à appartement occupés. Mais je dois vous dire qu'on ne s'y habitue pas et que je suis régulièrement sollicité par des habitantes et des habitants pour trouver des solutions et la question que je me pose c'est de dire « est-ce que j'aimerais ça devant chez moi ». La réponse est non. Donc nous devons travailler à une solution. J'ai pratiquement bouclé le dossier relatif à la salle de consommation à moindre risque et je vais maintenant venir avec des éléments très concrets sur le sans-abrisme.

Il faut dire ici – et je ne peux pas vous laisser dire Mme Lecron – la Ville de Liège est celle qui fait le plus en Wallonie. Nous faisons plus que tout le monde et nous supportons une charge importante en terme de solidarité, et nous le faisons avec plaisir.

Mais notre but, ce n'est pas d'amener ces personnes à dormir sur le banc, notre but, c'est de les amener à trouver un abri, à se reloger dans une opération de type Housing First que beaucoup ici connaissent. Mais nous allons nous poser des questions, n'est-ce pas ? D'où viennent ces personnes ? De quels pays ? La France, par exemple ? Quelle est la proportion que nous trouvons dans les abris ? Nous sommes la seule ville avec Charleroi à devoir pratiquer un accueil sans conditions. La région nous l'impose. Quand je me présente dans certains abris, on me dit – c'est en hiver évidemment – nous avons 50% de sans-papiers. Nous allons réfléchir à cela. On vient d'autres villes parce qu'on me dit qu'ici, on est mieux accueilli que dans telle ville ou dans telle autre, et qu'allons-nous faire avec les quelques dizaines de personnes fortement « désinsérées » qui ne supportent pas un toit sur leur tête, qui sont poly-toxicomanes et qui sont problématiques dans les abris habituels ? C'est à cela que je vous propose de réfléchir ensemble, à la fois une ville où les personnes âgées peuvent s'asseoir sur le banc des abribus, une ville qui réserve un sort décent aux personnes sdf et qui a une vocation à les réinsérer et une ville qui est traitée justement par son environnement proche, par son environnement un peu plus lointain, qui continuera à être plus solidaire que les autres mais qui doit aussi affronter cette charge d'une manière compatible avec les intérêts de sa population à domicile fixe.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'espère que ma réponse est suffisamment claire et je vous invite à participer au groupe de travail que je vais convoquer prochainement. S'il existe encore quelques questions techniques sur le cahier des charges, je demanderai que M. Mantovani y réponde, et peut-être à Mme Schlitz par écrit. Si Mme Schlitz veut bien envoyer ses questions techniques à M. Mantovani, il vous répondra par écrit.